Image not found or type unknown

# transition d'embauche pendant un congé parental

Par **Sonia56**, le **30/12/2010** à **17:15**

Bonjour,

Je suis actuellement à mi-temps dans le cadre d'un congé parental dans une entreprise qui m'emploie depuis 15 ans...
Mon patron m'annonce qu'il ne pourra pas me reprendre à temps plein, à la fin de ce congé parental en 2013.
Entre temps, j'ai trouvé une proposition d'embauche où la période d'essai se ferait en interim, puis un CDD en tant que remplaçante et si tout va bien, un CDI dans les six mois de l'entrée dans l'entreprise.
Comment ne pas lâcher la proie pour l'ombre et préserver mes droits chez le premier patron en attendant le CDI chez le deuxième ?

Merci,

Sonia

Par **P.M.**, le **31/12/2010** à **00:07**

Bonjour,
Déjà, normalement l'employeur n'a pas le choix et il doit vous reprendre à temps plein à l'issue du congé parental...
En plus, il semble devin pour faire des prédictions 2 ans en avance...
Il me semble que la seule solution serait de passer un accord avec l'employeur pour un congé sabbatique aménagé quitte à raccourcir les délais ou même un congé sans solde

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés